



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150602-02062015-15-DE

Accusé certifié exécutoire
EXTRAIT DU REGISTRE
Réception par le préfet : 08/06/2015
Publication : 08/06/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 JUIN 2015

DOSSIER N° 15 :

DEMANDE DE SUBVENTION AU
SDEEG POUR L'ETUDE
D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU
BT HTA SUR L'AVENUE DE LA
LIBERATION

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 2 Juin 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Pascal APERCE, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Monique SOULAT (à M. BLADOU), Philippe VALMIER (à MME SALIN), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. MARC), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Sébastien LABAT (à MME SOARES), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absent :

Secrétaire : MME COSSECQ

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2015

**DOSSIER N° 15 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR
L'ETUDE D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU BT HTA
SUR L'AVENUE DE LA LIBERATION**

RAPPORTEUR : Denis QUANCARD

Le projet d'aménagement de l'avenue de la Libération pour l'accueil d'une ligne de tramway nécessite une étude préalable des possibilités d'enfouissement des réseaux.

Cette étude préalable conduite par la Ville en concertation avec Bordeaux Métropole au cours de l'année 2014 peut bénéficier d'une aide financière du SDEEG à hauteur de 60 % du montant H.T des frais d'étude.

Le plan de financement serait ainsi établi :

Conditions d'octroi des aides du SDEEG :

Cette subvention s'élève à 60 % du montant H.T. des études.

Montant H.T.	3 300,00 €	Commune	1 584,00 €
Montant (frais de gestion H.T) 8 %	264,00 €	Participation SDEEG (60 % du montant HT des études)	1 980,00 €
Total H.T.	3 564,00 €	Total	3 564,00 €
T.V.A sur travaux 20 % Pas de T.V.A. sur maîtrise d'œuvre	660,00 €	T.V.A. à la charge de la commune	660,00 €
Total travaux	4 224,00 €	Total	4 224,00 €

Ainsi,

VU la loi 85-704 du 12 juillet 1985,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

35 voix POUR

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique et de signer tous documents relatifs à ce dossier,

Article 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 13.

Fait et délibéré le 2 Juin 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET